

Secteur de la santé : le diagnostic et les recommandations de l'Autorité

Publié le 04 avril 2019

Après plusieurs mois d'instruction et une large consultation publique, l'Autorité de la concurrence rend les conclusions de son enquête sur le secteur de la santé. Retrouvez les infographies diffusées lors de la publication de cet avis.

Infographie 1

L'Autorité formule des propositions qui s'articulent autour de 7 thèmes

LES PHARMACIENS

La vente en ligne de médicaments
La publicité des officines
L'élargissement du rôle des pharmaciens
Les règles de détention du capital des officines
La diversification du mode de distribution de certains médicaments

**LES INTERMÉDIAIRES
DE LA DISTRIBUTION
DU MÉDICAMENT**

**LES LABORATOIRES
DE BIOLOGIE
MÉDICALE**

Avis 19-A-08 du 4 avril 2019

LES IDÉES-FORCES DE L'AVIS

Renforcer le rôle du pharmacien avec maintien du monopole de dispensation des médicaments



VENTE EN LIGNE

permettre aux officines françaises de lutter à armes égales avec les sites européens

RÈGLES DE PUBLICITÉ

autoriser les pharmaciens à communiquer sur leurs offres de parapharmacie et de services

NOUVELLES MISSIONS

accompagner le développement des nouvelles missions du pharmacien (e-santé, vaccination etc.)

LES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES PHARMACIENS

NOUVEAUX MODES

permettre au développement de nouveaux services tout en garantissant l'indépendance et la qualité de la santé

Autorité
de la concurrence

LES INTERMÉDIAIRES DE LA DISTRIBUTION DE MÉDICAMENTS

CONSTAT

Un modèle des grossistes-répartiteurs fragilisé avec des rémunérations très faibles



RECOMMANDATION

Procéder à un réexamen de ce modèle pour trouver un meilleur équilibre entre leurs obligations de service public et les modalités de leur rémunération



LES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE

CONSTAT

Un cadre législatif asymétrique et qui limite la capacité des laboratoires à se moderniser



RECOMMANDATIONS

Réviser les règles concernant la détention du capital et le maillage territorial

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[Lire le communiqué](#)

Après plusieurs mois d'instruction et une large consultation publique, l'Autorité de la concurrence rend les conclusions de son enquête sur le secteur de la santé.